



## Arrêté de police de circulation N° 2024 - ...

### Portant restriction et interdiction de circulation sur la RD30 rue de La Cavée

#### Le Maire de QUERRIEU

**VU** l'article R610-5 du code pénal

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

**VU** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation

**VU** l'effondrement du trottoir avec ouverture d'une sape

**CONSIDÉRANT** que les travaux de comblement de la sape et de remise en état du trottoir et de la chaussée nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle du personnel de l'entreprise chargée des travaux sur la route départementale n°30

#### ARRETE

##### Article 1 :

**À compter du 30 octobre 2024 jusqu'au vendredi 08 novembre 2024**, la circulation des véhicules est interdite sur la RD30 rue de La Cavée.

- le stationnement des véhicules sur la chaussée et les trottoirs est interdit

Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise et aux véhicules du département intervenant dans le cadre du suivi des travaux ainsi qu'aux riverains et véhicules de secours quand la situation le permet.

Au cours de cette période, pour les VL et PL, une déviation est mise en place dans les 2 sens de circulation par les itinéraires suivants : la **RD30** via les communes de Querrieu et Pont-Noyelle, la **RD115** via les communes de Querrieu et Béhencourt, la **RD78** via les communes de Béhencourt et Montigny sur l'Hallue, la **RD919** via les communes de Montigny sur l'Hallue et St Gratien et la **RD30** via les communes de St Gratien et Querrieu.

##### Article 2 :

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction sur la signalisation routière (livre I -8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation de police et de chantier seront assurées par l'entreprise Eurovia de Camon chargée des travaux.

Le pétitionnaire ou son représentant a la charge de la signalisation réglementaire de son chantier et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation qui doit être maintenue de jour comme de nuit.

**Article 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :**

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme et Monsieur le maire de Querrieu sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à titre d'information à :

- Monsieur le Directeur du SAMU
- Monsieur le Directeur des Transports Scolaires
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme

Fait à Querrieu, le 24/10/2024  
Pour extrait conforme  
Le Maire,



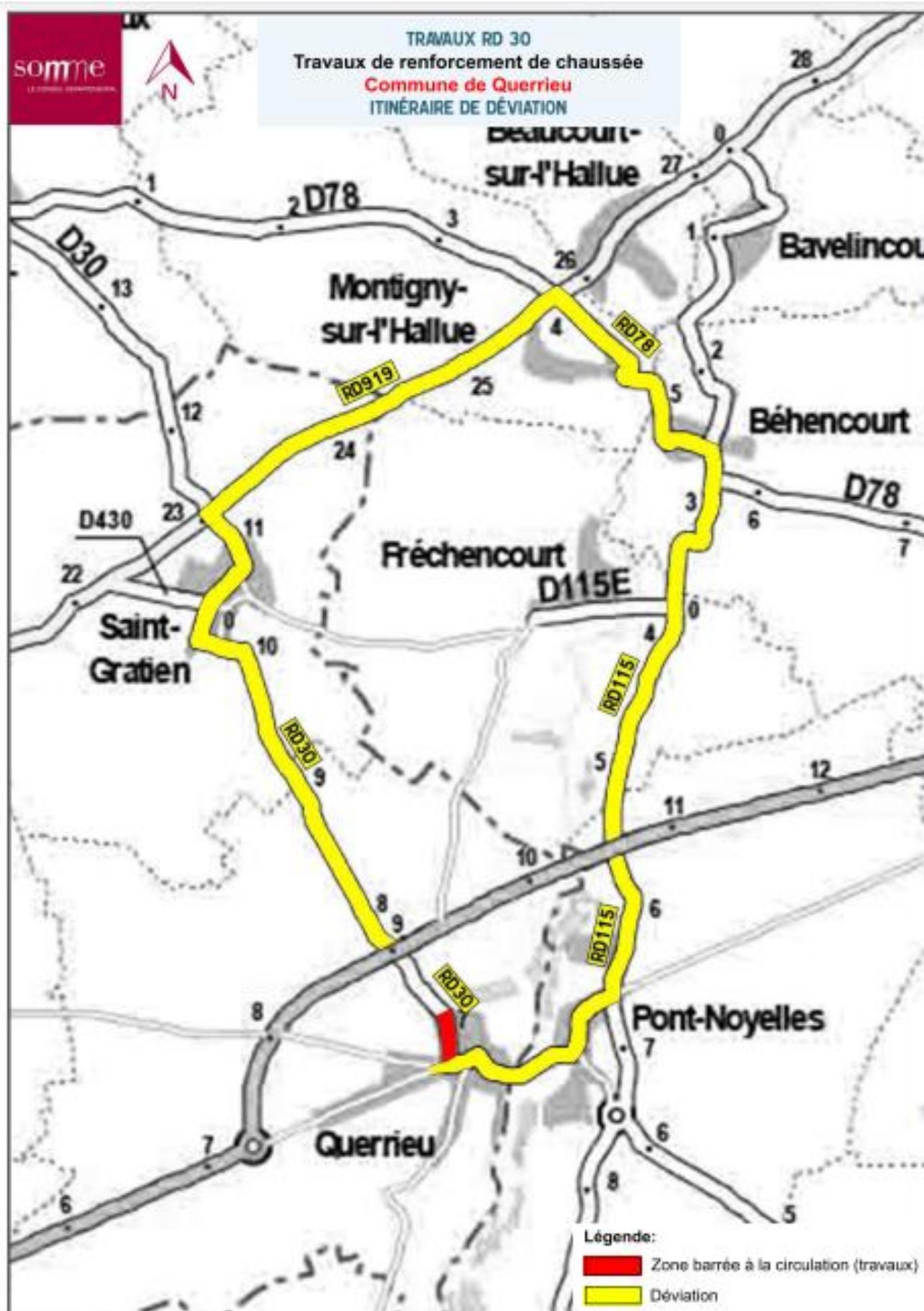
Diffusion :  
Monsieur Le Préfet  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

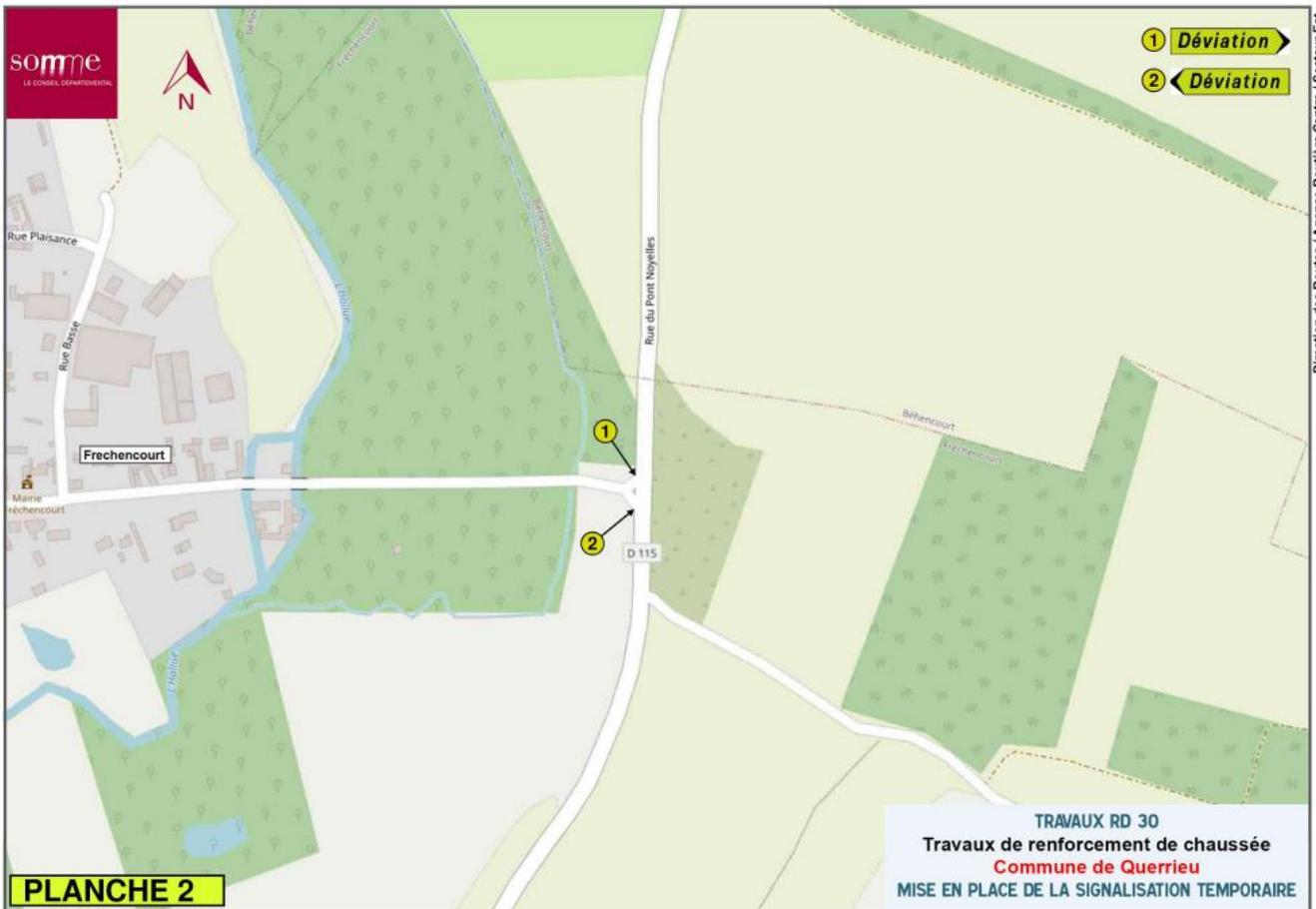
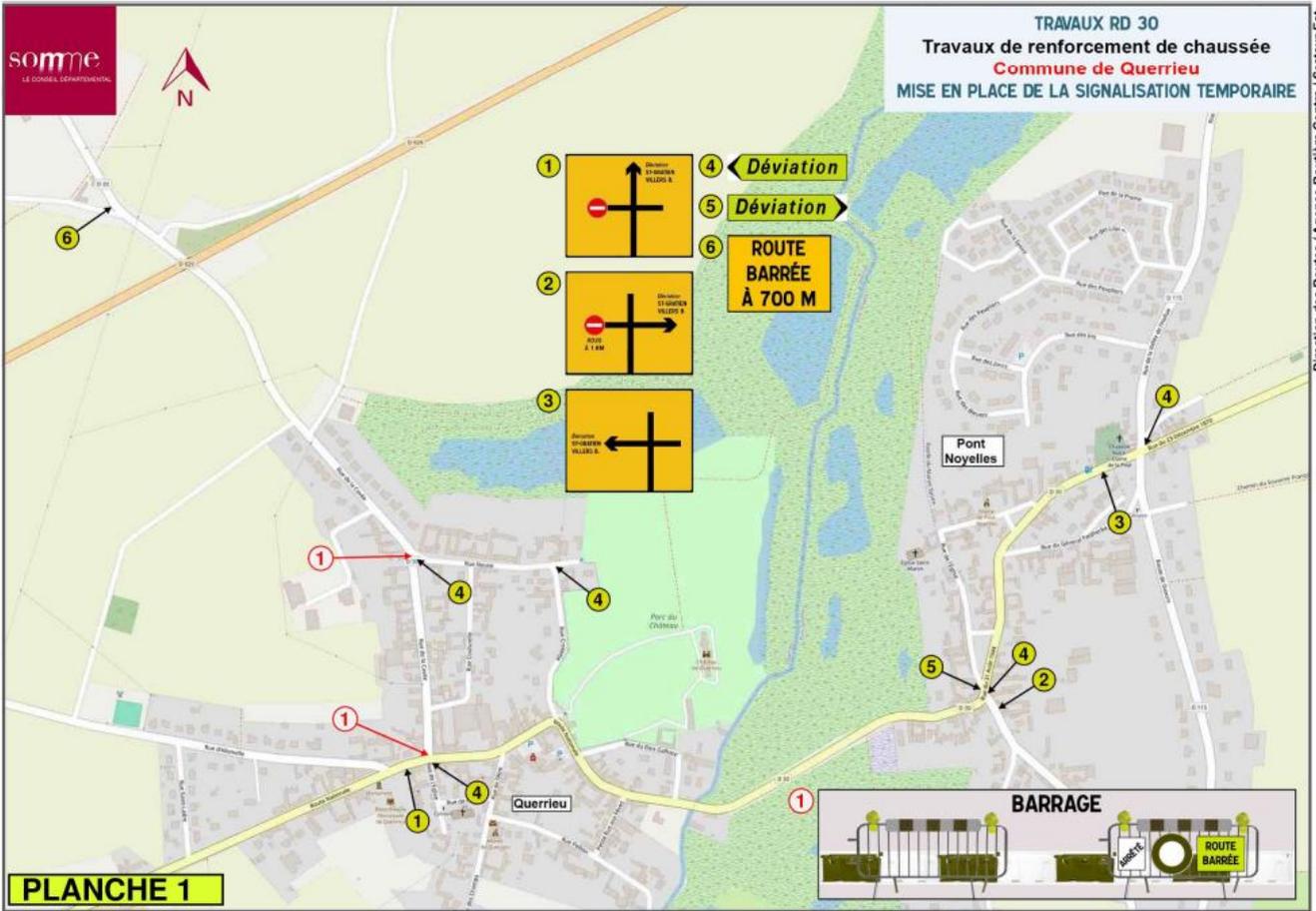
Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

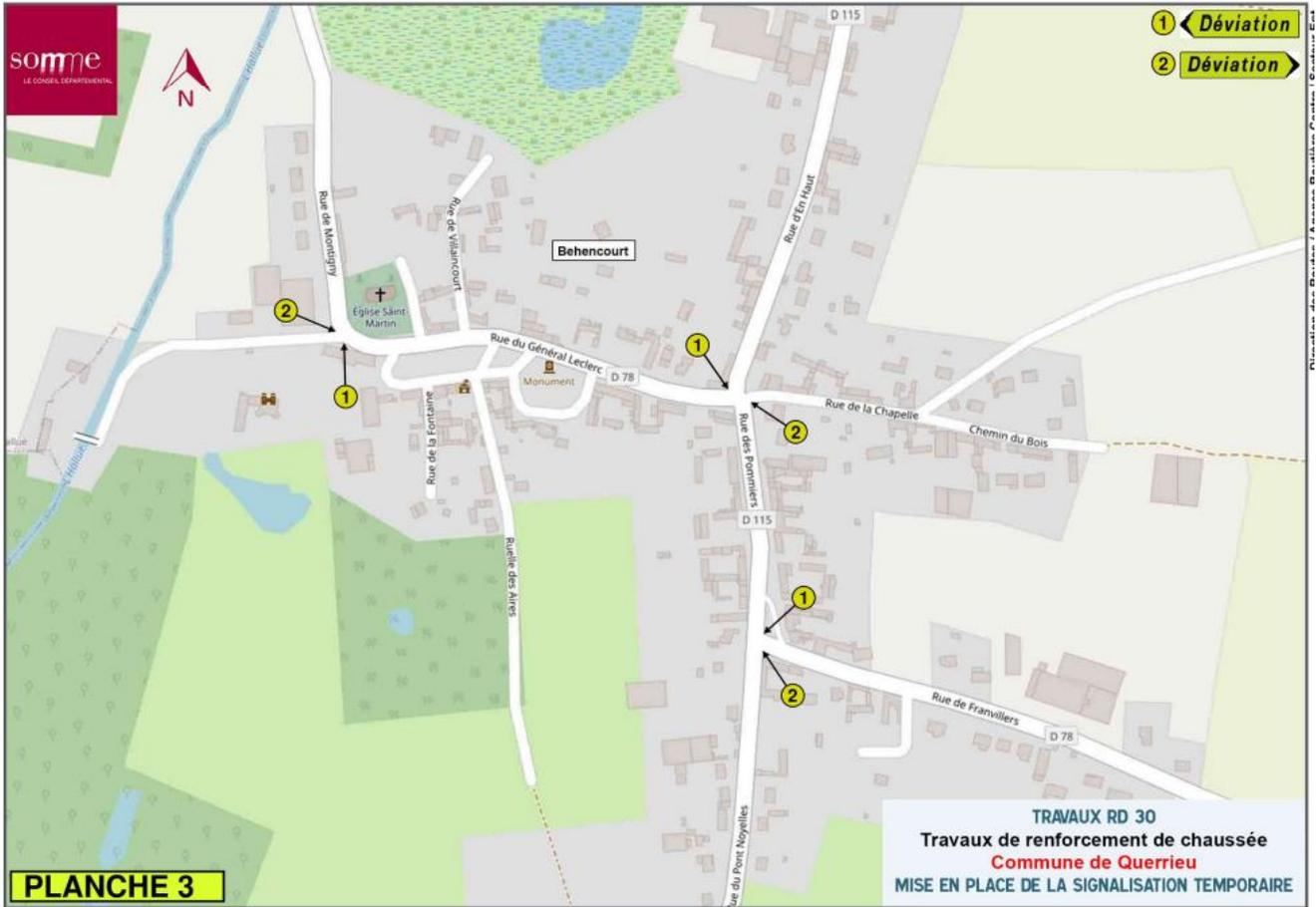
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



TRAVAUX RD 30  
Travaux de renforcement de chaussée  
Commune de Querrieu  
ITINÉRAIRE DE DÉVIATION

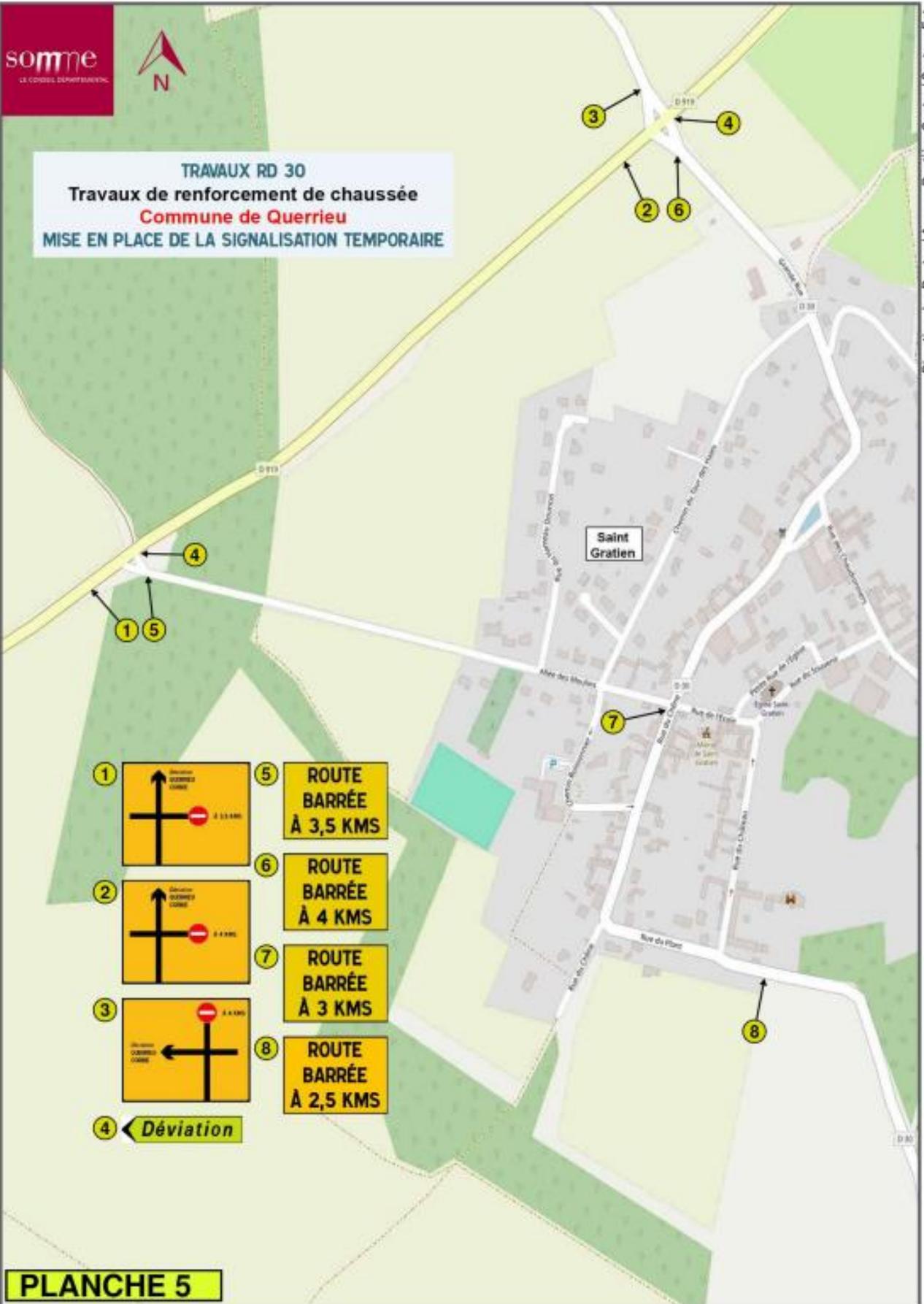








**TRAVAUX RD 30**  
**Travaux de renforcement de chaussée**  
**Commune de Querrieu**  
**MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION TEMPORAIRE**



**PLANCHE 5**